

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

**Nombre de membres**

Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

**Date de la convocation**

28 novembre 2025

**Numéro de la délibération**

25-30

**Objet de la délibération**

Décision modificative n°2  
au budget primitif 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péray-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON - St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly-en-Val), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

**Assistaient également:** Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

**Assistaient également:** Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

Le Président informe le comité syndical de la nécessité de faire une décision modificative n°2 au budget 2025. En effet, le chapitre 12 et notamment le compte 6451 consacré aux cotisations de l'URSSAF a été sous calibré dans le budget 2025. Il convient donc de l'ajuster aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2025 sur ce compte.

Pour cela, le Président propose les modifications suivantes :

- diminuer de :
  - 2 000 € le compte 6068 relatif aux « autres matières et fournitures »

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

- 500 € le compte 614 relatif aux charges locatives et de copropriété
- 2 000 € le compte 617 relatif aux études et recherche
- 1 000 € le compte 6228 relatif aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires – divers
- 500 € le compte 6232 relatif aux fêtes et cérémonies
- 500 € le compte 6236 relatif aux publications

Soit un total 6 500 €

- d'augmenter de 6 500 € le compte 6451 relatif aux cotisations URSSAF

Au global, cette décision modificative n°2 au budget 2025 s'équilibre en dépense comme en recette à 6 500 €

45269	PETR Pays Loire Beauce	DM n°2 2025
Code INSEE	PETR Pays Loire Beauce	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6088-0 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-0 : Charges locatives et de copropriété	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-0 : Etudes et recherches	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-0 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-0 : Fêtes et cérémonies	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-0 : Catalogues et imprimés	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6451-0 : Cotisations à I.U.R.S.S.A.F.	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider cette décision modificative n°2 au budget 2025.
- D'approuver les opérations budgétaires telles que décrites ci-dessus.
- De charger le Président de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme au Registre des délibérations,

*Jan*

Frédéric CUILLERIER  
Président du  
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN  
Secrétaire de séance